

Comité interministériel pour le processus de transition démocratique :

# Les écueils de la transition

*Décidément le CMJD ne traîne pas du pied et semble même vouloir, sinon anticiper, du moins accélérer les choses pour se débarrasser de ce lourd fardeau du pouvoir et de sa transition démocratique pour laquelle il s'est engagé devant le Peuple Mauritanien et la Communauté internationale après avoir réussi son coup de force sans effusion de sang.*

**C**'est, en tous cas, pensons-nous, le sens de la création et de l'installation solennelle du Comité interministériel chargé du processus de transition démocratique dont la mission, dira le Premier Ministre Sidi Mohamed Ould Boubacar dans son décret n°2005-077/PM,

consistera à "superviser, impulser, programmer et suivre le processus visant à instaurer un système démocratique transparent et durable et ce, dans un délai n'excédant pas deux ans, conformément à ce qui a été arrêté par le Conseil Militaire pour la justice et la Démocratie le 03 août 2005 et en concertation avec l'ensemble des partis politiques et des organisations de la société civile légalement reconnus." Et au Premier Ministre d'ajouter que le Comité interministériel devra proposer, au plus tard dans deux mois, les mesures appropriées pour permettre un bon déroulement des élections prévues : "Vous devez aussi proposer toutes les mesures pouvant garantir la transparence et la crédibilité des

différents scrutins. Parmi les principales garanties requises figurent la création d'une Commission Nationale Electorale Indépendante, la proposition d'un agenda des élections et des mesures pratiques pour la révision des listes électorales et la gestion matérielle des échéances prévues."

## Eviter les cafouillages

Voilà pour l'essentiel en ce qui concerne ce Comité interministériel qui est en soi un pas important vers la mise en œuvre de l'engagement pris par le Conseil Militaire pour la justice et la Démocratie de créer les conditions nécessaires à l'instauration de véritables institutions démocratiques dans un délai n'excédant pas deux ans. Une promesse

qui a convaincu le Peuple Mauritanien et la Communauté internationale de lui apporter sa bénédiction et son soutien, sachant qu'il est rare, voire sans précédent dans le monde, que les militaires, suffisamment connus pour leur "j'y suis, j'y reste", prennent le pouvoir pour imposer aux civiles la démocratie.

Cette première en Mauritanie, même si, elle a eu du mal, les premiers jours, à se faire accepter, est en passe de faire de nos militaires des "soldats de la démocratie." Malgré la fragilité de la construction, compte tenu des espoirs suscités, aucune erreur de la part du CMJD ne sera tolérée.

suite en P.3

C'est pourquoi également, à y voir de plus près dans ce Comité interministériel, il conviendra d'être très prudent avec certains détails pouvant être la goutte qui fait déborder le vase, comme la composition de la Commission nationale électorale indépendante, ou les dispositions à soumettre au référendum. Autrement dit, quelles personnalités nationales indépendantes ou représentantes de partis politiques siègeront dans cette auguste Commission nationale électorale indépendante, sachant que tous les partis pourraient y aspirer et, surtout, quelles prérogatives aura cette Commission indépendante par rapport à celles déjà acquises par le Ministère de l'Intérieur ? Il en va de même pour la redéfinition des dispositions relatives à la révision des listes électorales, à l'organisation des opérations de vote, au dépouillement, à la centralisation et à la proclamation des résultats qui sont autant de questions pouvant prêter à confusion dans leur traitement.

### **La main tendue à l'ex-opposition en exil**

Certes, le Premier Ministre a appelé "tous les Mauritaniens sans exclusive à participer de manière active et efficace, dans un esprit d'équité, de concorde et de cohésion, aux efforts déployés pour parvenir aux objectifs du processus de transition démocratique". Mais il reste évident que cet appel, qui peut être interprété comme une

main tendue aux groupes de l'ex-opposition en exil (cette opposition n'a plus de raison d'être aujourd'hui puisque le pouvoir auquel elle s'opposait a été évincé), ne saurait permettre au Gouvernement ni au CMJD de ratisser large pour faire réussir ce premier pari des travaux du Comité interministériel pour le processus démocratique, que si les manifestations d'intérêts de tous et de ces groupes, en particulier, se font sentir.

### **Les acrobaties du calendrier électoral**

Autre hic, les tergiversations du Gouvernement dont certaines ont été perçues dans le calendrier électoral. Tantôt ce sont les élections législatives qui seront organisées en premier, tantôt ce seront les présidentielles. Si l'on s'en tient aux déclarations déjà livrées, le référendum sur la nouvelle constitution sera organisé au plus tard en juillet 2006 tandis que les élections présidentielles et législatives le seront avant le 3 août 2007. Reste à savoir si les élections municipales

seront, quant à elles, organisées comme prévu en octobre 2006 ? Peut-être bien. Par contre si les élections législatives venaient à être organisées avant les présidentielles, l'on se demande ce qui adviendra du pouvoir législatif détenu aujourd'hui par le CMJD, puisque cette élection donnera lieu à un nouveau Parlement qui devra être indépendant du CMJD, lequel en remplit à présent la fonction.

Par contre si l'élection présidentielle passe la première, c'est tout simplement le Pouvoir qui changera de main, le CMJD perdant de facto le pouvoir exécutif.

Quoi qu'il en soit, nous savons pertinemment que le Conseil Militaire pour la Justice et la Démocratie, de son aveu, n'est pas venu pour garder le pouvoir et qu'il se veut un chantre de la liberté, de la justice, des droits humains et de la démocratie. Il n'aura alors rien perdu à l'issue de ce parcours et la Mauritanie sera sortie grandie de cette épreuve.

**MOHAMED OULD KHATTAT**